

DECLARATION A L'OMEDIT DES PRESCRIPTIONS HORS AMM ET HORS PTT DES MEDICAMENTS HORS GHS : MISE EN PLACE D'UN CIRCUIT ET BILAN APRES UNE ANNEE

S. BOUCHARD, S. GARNIER, A. MULOT, I. MAY

Service Pharmacie, Hôpital Brabois Adultes, CHU de Nancy - 5 rue du Morvan 54500 Vandœuvre les Nancy

INTRODUCTION

Dans le cadre du contrat de bon usage, il est indispensable de renseigner en temps réel à l'OMEDIT toutes prescriptions de médicaments hors GHS dont les indications sont hors AMM et hors PTT. Ces médicaments sont prescrits sur une ordonnance spécifique et dispensés par la PUI nominativement via le logiciel PHARMA® (figure 1), avec saisie de l'indication par un préparateur en pharmacie (PPH).

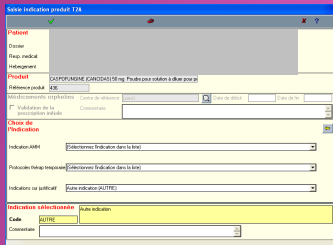


Figure 1 : Sortie nominative sur PHARMA®

OBJECTIF

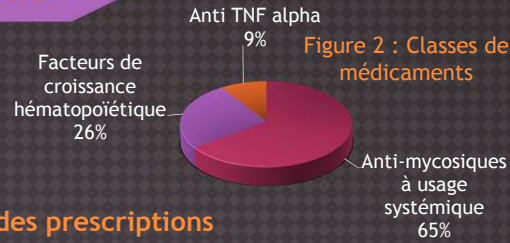
Profitant de l'informatisation de la prescription des médicaments hors GHS sur le logiciel PHARMA®, il a été décidé de formaliser un circuit de déclaration des indications hors AMM et hors PTT de ces médicaments (à l'exception des médicaments dérivés du sang et des anticancéreux, qui suivent déjà leur propre circuit).

MATERIEL & METHODE

Etude rétrospective de 2 mois de toutes les prescriptions de médicaments hors GHS par extraction des sorties nominatives faites dans PHARMA® et analyse des indications hors AMM et hors PTT (dossiers médicaux) → estimation de la proportion réelle de ces indications puis détermination d'un circuit optimal de déclaration à l'OMEDIT. Evaluation de l'impact de ces mesures après une année.

RESULTATS

54 prescriptions hors AMM/PTT analysées
3 classes de médicaments représentées (fig 2)



→ Après vérification de l'indication :

7 indications hors AMM/PTT, soit **1,31 % des prescriptions**
33 indications AMM
14 indications PTT

→ 47 erreurs de saisies, soit **87 % d'erreur**



Figure 3 : Sources d'erreur

Re-sensibilisation à l'importance des saisies nominatives

Instauration de mesures correctrices
INFORMATISATION +++

Formation des prescripteurs à la prescription de ces médicaments sur PHARMA, avec saisie **obligatoire** de l'indication AMM, PTT ou hors AMM/hors PTT

Circuit de déclaration à l'OMEDIT validé par la CME

Requête mensuelle afin d'extraire les indications hors AMM/PTT

Exportation sur un fichier Excel®

Transmission aux Chefs de service concernés

Fichier complété par les prescripteurs

Fichier retourné à la pharmacie

Fichier transféré à l'OMEDIT

BILAN APRES UN AN

Taux d'informatisation des prescriptions des médicaments hors GHS : **53,7 %**

3,85 % d'indications hors AMM et hors PTT

Diminution du nombre d'erreur de saisie (**10,3 %** d'erreur)

CONCLUSION

Les indications hors AMM et hors PTT des médicaments hors GHS représentent une faible proportion des prescriptions, permettant une déclaration mensuelle à l'OMEDIT; L'informatisation de ces prescriptions a permis de réduire significativement les erreurs d'indication. Une prochaine étape sera la mise en place d'un circuit de déclaration pour les dispositifs médicaux.